

Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 07 juin 2018 à 18 h 00 en mairie

Convocations du 1^{er} juin 2018

Présents : MM PERRODIN Gérard, VIALLEFONT Michel, BOUNIOL Jean-Louis, PEYRIN Catherine, THEBAULT Alain, CHOISEL Philippe, GERMAIN Claudine, BOUCHARIN Corinne et BRESSON-COSTE Hélène.

4 absents excusés :

COVRE Myriam (a donné procuration de vote à Madame GERMAIN) ; TIXIER Nathalie (a donné procuration de vote à Monsieur PERRODIN) ; FOURNIER Patrick (a donné procuration de vote à Monsieur VIALLEFONT) ; PROUST Jean-Claude (a donné procuration de vote à Monsieur BOUNIOL).

2 absents non excusés : VIALLET Jean-Michel ; CHATARD Sophie

13 votants

CHOIX DE L'ENTREPRISE : marché à bons de commande 2018-2019 : Travaux d'assainissement et réseaux secs de la Place Beaudonnat




Le Maire donne les résultats de l'avis d'appel public à la concurrence publié le 05 mars 2018.

Trois entreprises ont déposé leurs plis à la date limite du 26 avril 2018 pour le lot n°1 - Programme 2018 - Restructuration du réseau d'eaux usées (rue Rivalier - place Beaudonnat - rue Fernand Montagne - rue Georges Batisse).



Deux entreprises ont déposé leurs plis à la date limite du 26 avril 2018 pour le lot n°2 Aménagement du bourg - Programme 2018 (rue Georges Batisse et rue Fernand Montagne).

Ils ont été ouverts le 23 mai 2018 par la Commission d'Appel d'Offres et au vu des éléments présentés, celle-ci, réunie le 31 mai 2018, propose de retenir le classement des offres, par ordre décroissant, la première étant la mieux disante :

LOT 1 :

-  1 - HUGON
-  2 - CYMARO
-  3 - CELLIUM ENERGIE

LOT 2 :

-  1 - CYMARO
-  2 - CTPP

Oui cet exposé, le Conseil Municipal, unanime, décide de retenir **l'entreprise HUGON pour le lot n°1** et **l'entreprise CYMARO pour le lot 2.**

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour signer toutes pièces concernant le dossier.

➤ **Délibération N°24/2018**

Travaux d'éclairage public –Place Beudonnat suite à l'aménagement

Le Maire présente le devis proposé par le S.I.E.G., concernant les travaux d'éclairage public de la place Beudonnat suite à l'aménagement.

Le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le transfert de compétence éclairage public et la loi de finances rectificative du 20 avril 2009, il est nécessaire d'établir une convention exprimant les accords concordants du Comité Syndical et du Conseil Municipal sur le montant du fonds de concours à verser.

Où cet exposé, le Conseil Municipal unanime :

- ✚ accepte le devis d'un montant H.T. de 48 000 € (57 604,32 € TTC éco-taxé comprise)
- ✚ accepte de **régler le montant de 24 004,32 € correspondant au fonds de concours de la Commune** (soit 50 % du montant H.T. du devis auquel s'ajoute l'intégralité du montant T.T.C. de l'écotaxe, le SIEG prenant en charge 50 % du même montant) ;
- ✚ mandate le Maire pour signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal, ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier.

➤ Délibération 25/2018

La séance est levée à 18 h 30